

Label ÉcoQuartier :

Une nouvelle étape pour l'avenir durable de nos territoires

Rapport coordonné par Alain JUND, Vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg, à l'attention de Mme Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, sur le renouvellement du label ÉcoQuartier.

17 novembre 2016



MES AMBITIONS POUR LES ÉCOQUARTIERS



universalité du label national ÉcoQuartier a permis depuis son origine d'accompagner et de valoriser de nombreuses initiatives locales. Son caractère novateur n'a fait que se confirmer et se renforcer au fil des ans. Ainsi, après quatre campagnes de labellisation, ce sont plus de 50 opérations qui ont été labellisées ÉcoQuartier et près de 110 projets qui sont en voie de l'être.

C'est un véritable succès. Fort de cette réussite, il nous faut dorénavant aller plus loin : nos concitoyens ont de fortes attentes en matière de qualité urbaine, de santé et de bien-être. Ils souhaitent s'épanouir dans des territoires accueillants et dynamiques, en phase avec les évolutions contemporaines des modes de vie.

Dans un contexte international particulièrement stimulant en matière d'ambitions écologique et sociétale avec Habitat III et la COP 22, j'ai donc confié en juin 2016 à Alain JUND, vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg, la mission de faire évoluer la démarche ÉcoQuartier. Celle-ci doit désormais essaimer sur l'ensemble du territoire, avec la double ambition de la rendre accessible au plus grand nombre et de mettre toujours davantage les habitants en position d'acteurs de leur cadre de vie.

Aujourd'hui, après une large consultation des parties prenantes, je remercie Alain JUND pour sa clairvoyance et la grande qualité de son analyse, qui ont permis de formuler les 12 ambitions présentées dans ce rapport.

L'objectif phare de 500 projets d'ÉcoQuartiers inscrits dans la démarche en 2018 est élevé mais réaliste. Une large mobilisation est déjà à l'œuvre pour inventer des réponses durables aux défis des inégalités, du mieux vivre ensemble et de la préservation des ressources naturelles. Cette implication de tous les acteurs locaux est l'essence même du label ÉcoQuartier, dont le succès repose avant tout sur les élus, les techniciens des collectivités, les aménageurs et la mobilisation citoyenne.

À chaque territoire d'inventer ses ÉcoQuartiers, selon les caractéristiques qui lui sont propres. Aussi, j'invite le plus grand nombre à rejoindre les nombreuses collectivités qui ont fait le choix de l'aménagement et de l'habitat durables en signant la Charte des ÉcoQuartiers, pour mieux construire leur avenir.

Emmanuelle COSSE
Ministre du Logement et de l'Habitat durable

LES ÉCOQUARTIERS, LEVIERS DE LA TRANSITION

Nous sommes aujourd'hui à un moment tout à fait singulier dans nos villes et dans nos territoires. L'accord de Paris sur le climat a été signé il y a un an maintenant, non sans enthousiasme, et la COP22 vient de s'achever avec toutes les interrogations sur la mise en œuvre de ce pacte planétaire et historique.

Les engagements pris par 195 États entrent dans la phase de ratification à l'image de la signature au Parlement européen le 4 octobre dernier. Et pourtant ?

Tout est devant nous. Et dans ce qui reste à faire, c'est-à-dire beaucoup, l'échelon local est essentiel et primordial.

Collectivités locales, associations et entreprises, acteurs publics et privés, et naturellement réseaux citoyens, sont aux premières loges pour contribuer, ensemble, à relever le défi climatique qui est devant nous et localement le processus est déjà engagé.

La transformation de nos territoires, les mutations de nos villes, le virage de la transition écologique et la « fabrique urbaine » qui prennent en compte notre avenir : ces objectifs se concrétisent d'ores et déjà sur le terrain.

Ces ambitions sont également celles des ÉcoQuartiers. Et c'est autour de ces objectifs que les pouvoirs publics, l'État, les collectivités, les acteurs urbains et les citoyens s'engagent depuis 6 ans avec comme chemin la mutation écologique de nos territoires.

Aujourd'hui, nous devons franchir une nouvelle étape où, à partir des acquis identifiés et des difficultés rencontrées, les ÉcoQuartiers seront, plus que jamais, des pollinisateurs de la transition.

C'est, pour une ville durable, l'objet de ces propositions afin de réunir, autour d'une même ambition, la réponse planétaire et le bien-vivre au quotidien.

Redonner envie de ville, construire une envie d'urbanité c'est se donner cette envie de vivre ensemble... aujourd'hui et demain.

Alain JUND
Vice-président
Eurométropole de Strasbourg

PRÉAMBULE

Réunis à la Maison des Métallos à Paris, près de 300 acteurs ont participé le 28 juin 2016 à des ateliers collaboratifs et à des échanges croisés sur les ÉcoQuartiers de demain et le renouvellement du label. Ils ont exprimé des attentes fortes vis-à-vis de la démarche et ils ont confirmé l'importance d'aller plus loin dans la participation des habitants à la conception et à la gestion de leur quartier, dans la réponse à leurs besoins, à leur santé et à leur bien-être. La nature en ville et l'économie circulaire sont apparues comme des thèmes à approfondir pour répondre à ces besoins tout en diminuant l'impact sur l'environnement. Enfin, la diffusion de la démarche de façon plus large sur les territoires a été reconnue comme un objectif majeur à poursuivre.

Sur la base de ces échanges, une série de rencontres¹ a été organisée par Alain Jund entre juillet et novembre 2016. Le Comité Scientifique de la démarche ÉcoQuartier a dédié une de ses séances au renouvellement du label le 7 octobre 2016. Les membres de la Commission Nationale ÉcoQuartier et les collectivités labellisées ont également été invités à se prononcer sur les propositions lors d'un débat autour d'Alain Jund le 15 novembre 2016.

Les constats et propositions formulés dans ce rapport se fondent prioritairement sur les enjeux et les attentes des acteurs locaux (élus, techniciens, opérateurs, professionnels et associations) mobilisés dans l'aménagement durable de leur territoire. Les pistes proposées ne pourront être mises en œuvre que dans le cadre d'une mobilisation forte de tous ces acteurs, que la démarche propose de fédérer.

Cinq ans après son lancement dans sa forme actuelle, la démarche ÉcoQuartier doit s'engager vers une nouvelle étape afin que localement, sur nos territoires urbains comme ruraux, nous soyons en capacité de relever les défis de notre avenir commun.

1 - Liste de ceux et celles qui ont contribué à ce rapport en annexe.

SOMMAIRE

Douze ambitions pour renouveler la démarche ÉcoQuartier	7
Les 20 engagements de la Charte ÉcoQuartier renouvelée	8
Carte des ÉcoQuartiers au 8 décembre 2016	10
I - Bilan partagé et attentes des acteurs pour une démarche ÉcoQuartier renouvelée	11
→ 1 - Les engagements de la France pour la ville durable	11
→ 2 - Les ÉcoQuartiers : une mise en œuvre locale d'un défi planétaire	12
→ 3 - Un label aux qualités reconnues	13
→ 4 - Un label qui doit aujourd'hui mieux s'adapter à la diversité des territoires et améliorer le soutien aux collectivités qui s'engagent	15
→ 5 - Le défi de la ville existante et de son patrimoine	17
→ 6 - Le défi d'une participation citoyenne réussie	20
→ 7 - L'aménagement durable et les pratiques professionnelles dans la nouvelle donne territoriale	22
II - Douze ambitions pour renouveler la démarche ÉcoQuartier : plan d'actions	25
→ 1 - Pour répondre concrètement aux défis de l'accord de Paris : 500 ÉcoQuartiers en 2018	26
→ 2 - Adapter la démarche ÉcoQuartier aux spécificités des territoires, notamment ruraux	28
→ 3 - Relever les défis de la rénovation urbaine et de la transformation de la ville existante	30
→ 4 - Passer des ÉcoQuartiers prototypes à des ÉcoQuartiers accessibles à tous	31
→ 5 - Mieux reconnaître les territoires engagés dans la démarche avec le label ÉcoQuartier légitime et reconnu	32
→ 6 - Réaffirmer les ÉcoQuartiers comme territoires d'expérimentation et d'innovation	33
→ 7 - Santé, biodiversité et nature en ville : des ÉcoQuartiers synonymes de bien-vivre et de qualité de vie	35
→ 8 - Les ÉcoQuartiers n'atteindront leurs objectifs qu'avec la participation des citoyens	37
→ 9 - Faire des ÉcoQuartiers un outil de coopération européenne et internationale	39
→ 10 - Intégrer pleinement le label ÉcoQuartier dans les politiques territoriales	40
→ 11 - Mutualisation, expertise, mode de faire : un club ÉcoQuartier plus ouvert et plus politique	41
→ 12 - Des ÉcoQuartiers à l'épreuve de l'usage	43
Liste des personnes ayant contribué à ce rapport	45

Douze ambitions pour renouveler la démarche ÉcoQuartier

- ▶ 1. Pour répondre concrètement aux défis de l'accord de Paris : 500 ÉcoQuartiers en 2018
- ▶ 2. Adapter la démarche ÉcoQuartier aux spécificités des territoires, notamment ruraux
- ▶ 3. Relever les défis de la rénovation urbaine et de la transformation de la ville existante
- ▶ 4. Passer des ÉcoQuartiers prototypes à des ÉcoQuartiers accessibles à tous
- ▶ 5. Mieux reconnaître les territoires engagés dans la démarche avec le label ÉcoQuartier légitime et reconnu
- ▶ 6. Réaffirmer les ÉcoQuartiers comme territoires d'expérimentation et d'innovation
- ▶ 7. Santé, biodiversité et nature en ville : des ÉcoQuartiers synonymes de bien-vivre et de qualité de vie
- ▶ 8. Les ÉcoQuartiers n'atteindront leurs objectifs qu'avec la participation des citoyens
- ▶ 9. Faire des ÉcoQuartiers un outil de coopération européenne et internationale
- ▶ 10. Intégrer pleinement le label ÉcoQuartier dans les politiques territoriales
- ▶ 11. Mutualisation, expertise, mode de faire : un club ÉcoQuartier plus ouvert et plus politique
- ▶ 12. Des ÉcoQuartiers à l'épreuve de l'usage

Les 20 engagements de la Charte ÉcoQuartier

Dimension « Démarche et Processus »

- ▶ *Engagement 1* : Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire
- ▶ *Engagement 2* : Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne
- ▶ *Engagement 3* : Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global
- ▶ *Engagement 4* : Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires tout au long du projet
- ▶ *Engagement 5* : Mettre en œuvre, à toutes les étapes du projet et à l'usage, des démarches d'évaluation et d'amélioration continue

Dimension « Cadre de Vie et Usages »

- ▶ *Engagement 6* : Travailler en priorité sur la ville existante et proposer des formes urbaines adaptées pour lutter contre l'étalement urbain
- ▶ *Engagement 7* : Mettre en œuvre les conditions du vivre-ensemble et de la solidarité
- ▶ *Engagement 8* : Assurer un cadre de vie sûr et qui intègre les grands enjeux de santé, notamment la qualité de l'air
- ▶ *Engagement 9* : Mettre en œuvre une qualité urbaine, paysagère et architecturale
- ▶ *Engagement 10* : Valoriser le patrimoine (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site

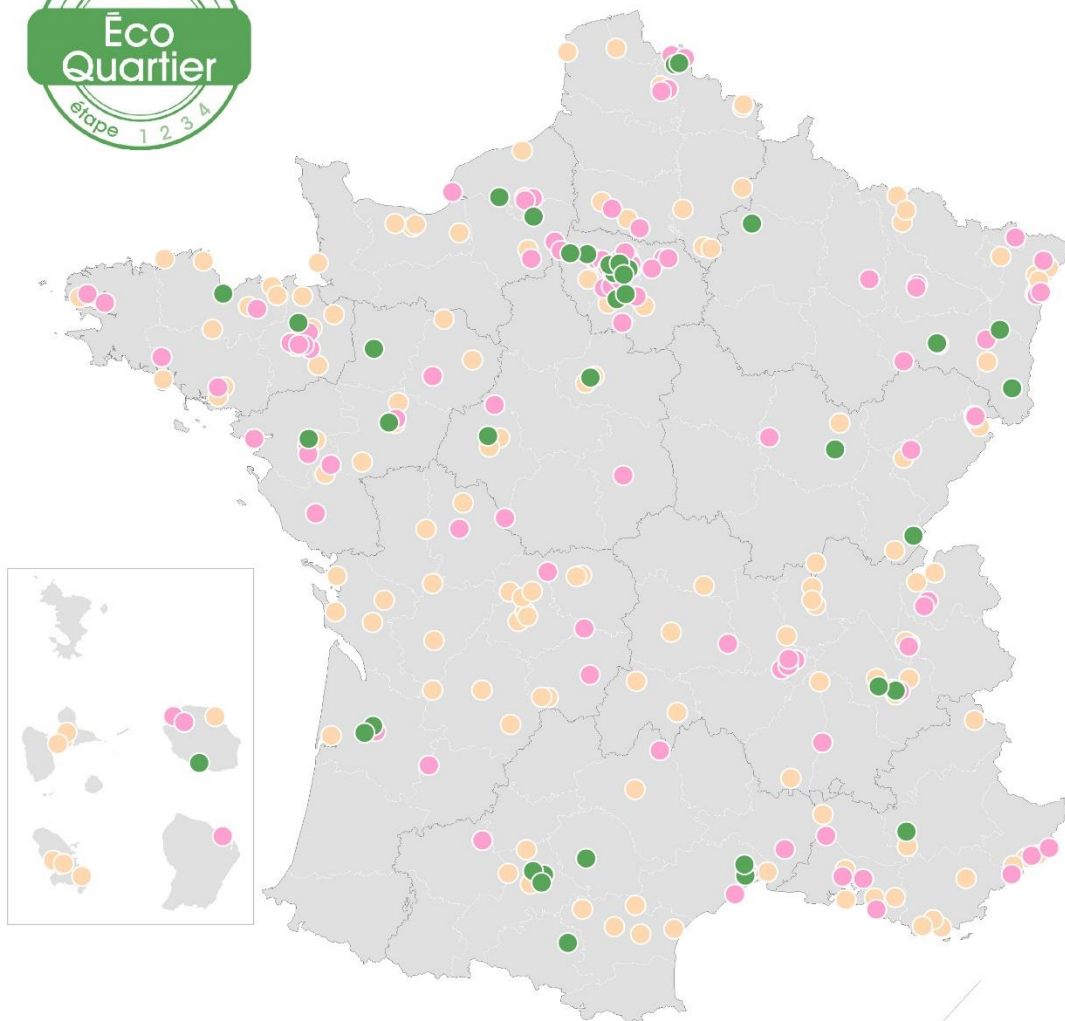
Dimension « Développement territorial »

- ▶ *Engagement 11* : Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire
- ▶ *Engagement 12* : Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité
- ▶ *Engagement 13* : Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts
- ▶ *Engagement 14* : Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement
- ▶ *Engagement 15* : Favoriser la transition numérique vers la ville intelligente

Dimension « Environnement et Climat »

- ▶ *Engagement 16* : Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques
- ▶ *Engagement 17* : Viser la sobriété énergétique et la diversification des ressources au profit des énergies renouvelables et de récupération
- ▶ *Engagement 18* : Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire
- ▶ *Engagement 19* : Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe
- ▶ *Engagement 20* : Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

CARTE DES ÉCOQUARTIERS AU 8 DÉCEMBRE 2016



Dynamique EcoQuartier2016.wor | DD | Novembre 2016

- Label - étape 3 (51)
- Label - étape 2 (106)
- Label - étape 1 (196)

Source : DGALN - AD4
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI/Pôle géomatique

I - BILAN PARTAGÉ ET ATTENTES DES ACTEURS POUR UNE DÉMARCHE ÉCOQUARTIER RENOUVELÉE

Des ÉcoQuartiers pour
une ville durable

→ 1 - Les engagements de la France pour la ville durable

Le développement urbain durable est aujourd'hui le thème majeur de tous les rendez-vous internationaux les plus récents. C'est la COP 21, avec l'accord de Paris sur le climat en décembre 2015 et ratifié par le Parlement européen en octobre 2016, comme la Conférence mondiale Habitat III sur le logement et l'habitat à Quito.

Avec 80 % de la population mondiale résidant dans les villes, le défi du développement urbain soutenable est central... pour tous les habitants de la planète.

En Europe, la dimension urbaine de la politique développée par la Commission s'est considérablement renforcée : cohésion sociale, énergie-climat, recherche, environnement, inclusion sociale ou encore transports. Le 30 mai 2016, les États membres ont adopté « l'Agenda urbain pour l'Union européenne » en signant le Pacte d'Amsterdam. L'objectif : associer les villes à l'élaboration des politiques européennes afin de mieux répondre aux enjeux auxquels elles sont confrontées dans leur devenir.

La ville durable constitue par conséquent un enjeu politique, économique autant que diplomatique pour la France, qui se doit de présenter une réponse pertinente sur la tenue de ses engagements pris au titre de ces traités. Afin de permettre l'articulation de ces grandes orientations internationales avec les politiques publiques régionales et locales, la France s'est attachée à les décliner dans un certain nombre de démarches, les unes volontaires, les autres rendues obligatoires par la loi (stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020, loi sur la transition énergétique...). Des politiques locales ont été élaborées ainsi que des outils opérationnels (démarches «ÉcoCités », « ÉcoQuartiers », plan « nature en ville », référentiel européen des villes et territoires durables - schémas régionaux de cohérence écologique, plans climat énergie territoriaux...).

→ 2 - Les ÉcoQuartiers : une mise en œuvre locale d'un défi planétaire

Mais ces engagements internationaux, ces politiques européennes et nationales, ne trouvent leur sens et leur concrétisation que dans la mise en œuvre locale au plus près des territoires.

► Naissance de la démarche et du label

Initiée au début des années 2000 en Europe du Nord (Suède, Danemark) mais également à Fribourg, en Allemagne, la démarche ÉcoQuartier s'est étendue progressivement dans notre pays dès 2005 avec le projet de la caserne de Bonne à Grenoble. Depuis 2008, une vision commune autour de l'ÉcoQuartier s'est progressivement construite en France, sur l'impulsion de l'État, en lien avec les collectivités : **il s'agit d'une opération qui, construite en association avec les différentes parties prenantes et les habitants, propose un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique.** Faire un ÉcoQuartier, c'est trouver la bonne réponse, tant dans la programmation que dans la forme urbaine (de la maison aux îlots plus denses). L'ambition d'engager un grand mouvement vers la ville durable s'est formalisée dans l'article 7 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010.

Économiser les ressources, contenir l'étalement urbain, promouvoir de nouveaux modes de vie, mobiliser les citoyens et plus généralement répondre, sur un territoire identifié, aux défis de la ville durable, aux enjeux de la ville de demain : tel est le sens de la démarche ÉcoQuartier.

Fin 2012, le ministère chargé du Logement et de l'Urbanisme a décidé de mettre en place **un Label ÉcoQuartier** pour distinguer l'exemplarité des démarches et clarifier les conditions de réussite des

interventions sur les quartiers. L'ambition du label était de répondre aux trois finalités suivantes :

- Encourager les collectivités ;
- Pérenniser la démarche et l'engagement de la collectivité dans le temps ;
- Garantir la qualité de l'opération.

Le club national ÉcoQuartier et le comité scientifique ÉcoQuartier, créés respectivement en 2010 et 2009, contribuent par l'animation mise en place, la mobilisation des acteurs de l'aménagement et par l'enrichissement des enseignements du corps universitaire, à faire progresser la démarche, notamment en intégrant les différents enjeux de la ville durable.

► La démarche et le processus de labellisation

La démarche ÉcoQuartier est aujourd'hui fondée sur l'enchaînement de trois étapes (signature de la charte, diplôme « engagé dans la labellisation » au démarrage du chantier, label une fois le quartier livré).

Tout au long de ces trois étapes, les collectivités peuvent bénéficier d'un accompagnement des services de l'État et mettre en place une démarche de progrès. La collectivité peut ainsi s'assurer que son projet répond bien aux 20 engagements de la démarche ÉcoQuartier, et porte les enjeux de la ville durable. Au terme de cette démarche, la collectivité peut candidater au label ÉcoQuartier pour faire reconnaître la qualité et les ambitions du projet achevé ou quasiment achevé.

→ 3 - Un label aux qualités reconnues

► Une démarche pédagogique qui dépasse l'« excellence technique »

La démarche de labellisation fixe des ambitions et constitue un processus d'apprentissage progressif et pédagogique, qui permet la diffusion d'une culture partagée sur l'ÉcoQuartier entre élus, opérateurs, habitants et territoire. En cela, **elle apparaît plus importante que le label lui-même**. Le réseau des acteurs engagés dans la démarche et des projets labellisés permet l'échange et le partage d'expérience.

Au travers de la charte ÉcoQuartier, le label ne réduit pas l'exigence de la démarche à une somme d'innovations et de réussites technologiques « à tout prix ». Son ambition dépasse la technicité et vise à favoriser la qualité de vie et le lien social.

Le processus de labellisation conduit à une qualité croissante des projets d'aménagement et favorise l'exemplarité. Dans un certain nombre de cas, il a un effet démultiplicateur sur les autres projets du territoire.

► Une souplesse conjuguée avec l'exigence

La démarche de labellisation constitue un garde-fou autour d'un objectif partagé : elle permet de ne pas déshabiller un projet de ses ambitions de départ au fur et à mesure de sa réalisation souvent longue. Par principe, elle laisse une liberté d'interprétation des engagements du référentiel en fonction du contexte de chaque projet (porteur, environnement rural ou urbain, population, objectifs de la collectivité...). Toutefois, cette souplesse n'exclut pas une forme d'exigence et de sélectivité.

Le label est une reconnaissance effective. Les projets non aboutis ou ne répondant pas à l'ensemble des 20 engagements de la charte font l'objet d'un refus de labellisation par la commission nationale. L'expertise plurielle assure d'ailleurs un regard objectif de qualité sur la diversité des situations. Le label, par la souplesse de son attribution, permet de prendre en compte la diversité des situations et des territoires.

► Un label pour réussir ensemble les projets

Pour beaucoup de porteurs de projet, le label est une vitrine, un outil de valorisation de l'ÉcoQuartier lui-même et plus largement de la démarche de la collectivité qui le porte. Il permet à l'État et aux quartiers labellisés de donner à voir les ambitions portées par les territoires et les savoir-faire français, notamment au travers de projets « démonstrateurs ».

Un ancrage territorial assuré avec plus de 200 chartes ÉcoQuartier signées par les collectivités

- Des retours d'expériences concrets d'initiatives portées par les collectivités de renouvellement de la ville sur la ville.
- Des partenaires investis depuis plusieurs années qui font grandir et évoluer la démarche : le club ÉcoQuartier réunissant plus de 1 200 inscrits, le comité des partenaires nationaux, le comité scientifique, le CEREMA, les échanges réguliers avec le Club Ville Aménagement et le Réseau National des Aménageurs (RNA)...
- Plus d'une vingtaine de rencontres, ateliers, formations dédiées à la démarche qui s'organisent chaque année dans les régions.
- Des collectivités inscrites dans un processus d'auto-évaluation de leur projet labellisé.

→ 4 - Un label qui doit aujourd'hui mieux s'adapter à la diversité des territoires et améliorer le soutien aux collectivités qui s'engagent

► Une diversité territoriale qui questionne l'universalité du label

On observe une **réelle diversité de situations, d'ambitions et de degrés d'engagement des collectivités, au sein d'un cadre unique ÉcoQuartier qui peut parfois apparaître comme trop lourd** (durée de la démarche de labellisation) **ou mal compris** (construction d'un projet sur des critères trop réducteurs par rapport à la logique globale du label).

Les petites collectivités et les territoires ruraux ne considèrent pas spontanément la démarche comme adaptée et applicable à leurs projets d'aménagement. En effet, les ÉcoQuartiers revêtent parfois une image très « urbaine », du fait de leur origine historique. Pourtant, **il est possible aujourd'hui d'aménager un ÉcoQuartier en milieu rural**, notamment dans le cadre d'opérations de réinvestissement de centres-bourgs.

Il existe de nombreux projets d'aménagement dans les territoires ruraux qui portent les valeurs d'un ÉcoQuartier (filiales locales, mouvement économique associé, maintien de la vie locale...) sans pour autant s'inscrire dans la démarche de labellisation. Il est donc important de **mieux faire connaître le label ÉcoQuartier dans le milieu rural et de mettre en place un accompagnement spécifique** pour ces collectivités.

► Un label pas assez incitatif au départ pour mobiliser les collectivités et les professionnels

Certaines collectivités estiment que l'attribution du label ÉcoQuartier en fin de projet apparaît tardive et, du coup, peu incitative. Un équilibre doit être trouvé en termes d'**affichage en début de projet et de reconnaissance en fin de parcours.**

Par ailleurs, **l'intérêt du diplôme « Engagé dans la labellisation »** ne fait pas l'unanimité. *Quid* de son caractère valorisant et de son utilité s'il n'est pas accompagné d'un soutien plus concret ?

Certaines collectivités s'interrogent sur le gain immédiat qu'elles auraient à s'engager dans une démarche ÉcoQuartier. D'autres collectivités, déjà engagées dans des démarches vertueuses, s'interrogent même sur l'intérêt de candidater au label ÉcoQuartier. Se pose dès lors **la question de la reconnaissance du label ÉcoQuartier.** Enfin, sur ce sujet, il est fondamental de trouver un moyen

concret de lutter contre le phénomène d'auto-labellisation qui concerne un nombre non négligeable de projets sur le territoire.

Plusieurs collectivités engagées dans la démarche ÉcoQuartier regrettent l'absence de traitement préférentiel de la part de l'État sur certains dispositifs nationaux (les appels à projets, les AMI...) ou régionaux (CPER, fonds structurels...). Monter une opération d'aménagement durable est plus ambitieux qu'un projet classique, et le manque de soutien peut parfois constituer un facteur de démotivation.

► Un besoin de moyens et d'accompagnement

Le **manque de moyens humains et financiers** adaptés au calendrier d'un ÉcoQuartier est souvent souligné.

Si les outils sont porteurs, leur mise en œuvre est délicate, notamment pour les petites communes aux plus faibles moyens. La procédure de labellisation, comme la sensibilisation des habitants dans le temps, demandent des ressources et du temps et nécessitent un investissement important pour des collectivités qui ne disposent pas toujours d'un appui d'ingénierie en interne ou en assistance à maîtrise d'ouvrage.

► Un besoin de retour d'expertise et de suivi

Les collectivités sont en demande d'un retour détaillé suite à l'expertise de leur ÉcoQuartier : échanges sur le rapport présenté en commission régionale et nationale, accompagnement des appuis locaux d'une candidature à l'autre...).

Concernant la grille d'expertise : pour certains, elle paraît trop souple, trop sujette à interprétation et mal adaptée aux cas particuliers ; pour d'autres, elle apparaît trop complexe et trop précise. En tout état de cause, l'expertise doit essentiellement servir à **vérifier que le projet d'ÉcoQuartier apporte des réponses contextualisées aux problématiques locales. L'effet levier de l'opération et son impact sur le territoire** sont également à rechercher.

Par ailleurs, le manque d'une démarche de suivi et d'évaluation au fil de la démarche et après la labellisation fait l'unanimité. **Les acteurs locaux affirment en avoir besoin dès l'amont du projet pour mesurer l'atteinte de leurs ambitions.** Elle permettrait également de questionner le maintien du label aux quartiers labellisés, en fonction du suivi dans le temps des critères techniques et d'usages.

► Un label qui mesure incomplètement les performances

L'obtention du label atteste de la mise en œuvre des engagements de la charte et de la concrétisation des ambitions de départ ; mais **il ne préjuge pas et ne mesure pas l'effectivité des résultats liés aux engagements pris.**

Aujourd'hui, **la démarche ÉcoQuartier ne permet pas assez d'apprécier et de questionner de manière globale la qualité de vie des habitants** et la manière dont ils s'approprient le nouveau quartier.

Néanmoins, les démarches d'évaluation associant les habitants sont de nouvelles pratiques que commencent à s'approprier les collectivités. Il est dans le rôle de l'État de valoriser ces démarches exemplaires et d'accompagner l'ensemble des collectivités volontaires.

→ 5 - Le défi de la ville existante et de son patrimoine

Par rapport aux contextes dans lesquels ils s'insèrent, **les ÉcoQuartiers peuvent parfois apparaître comme décontextualisés** même si certaines opérations exceptionnelles témoignent du contraire. L'intégration au site, au paysage, à la trame urbaine, à l'architecture et le dialogue avec le patrimoine existant peut sembler difficile à prendre en compte. L'esthétique et les ambiances proposées peuvent apparaître en rupture avec la ville existante. Certaines démarches comme l'appropriation des friches, ou la gestion du « déjà là », sont déstabilisantes et confrontent les acteurs aux risques (de pollution), aux usages anciens d'un lieu, à des formes urbaines dépassées... Comment accompagner la mutation et produire de la qualité architecturale, tout en prenant en compte le patrimoine et en favorisant l'innovation ?

C'est aujourd'hui possible, avec notamment le réinvestissement d'anciennes casernes, de centres anciens, de friches hospitalières ou industrielles.

Si, pour les acteurs des ÉcoQuartiers, la démarche s'applique bien au renouvellement urbain, des difficultés sont néanmoins soulignées. Le volet social est complexe à intégrer et un effet de frange est perceptible chez les riverains (prix supérieurs au marché, absence de stationnement, obsolescence du parc existant...). Un « gap culturel » existe avec les acteurs de la politique de la ville.

► Une ville sobre qui interroge les pratiques

La ville durable est une ville sobre en ressources. En minimiser l'usage, c'est développer la compacité et c'est prévenir et réduire les consommations. C'est aussi réutiliser, recycler, récupérer. C'est enfin inventer un modèle économique et financier intégrant le long terme.

Mais les questions posées par les innovations sur l'énergie, les déchets et l'eau notamment ne manquent pas :

- La réduction des consommations énergétiques, notamment dans l'habitat, voire la production d'énergie par le quartier, conduisent à réfléchir sur les démarches de mutualisation (conception de réseaux ?) et sur les retours sur investissement ressentis par les habitants. Quand le consommateur devient producteur d'énergie, les références et les comportements changent. Deux modèles semblent possibles : l'autonomie énergétique ou la connexion à un réseau existant ou mutualisé.
- En ce qui concerne les déchets, deux questions sont prégnantes : celle des flux et de leur captation, et celle de l'individualisation des coûts de collecte et de traitement. Ces deux notions sont à prendre en compte dans la démarche ÉcoQuartier. Il en va de même pour la promotion du réemploi, la non-transformation et la récupération des déchets, qui sont des sujets primordiaux.

Les actions de gestion des déchets sont très fréquentes dans les ÉcoQuartiers et s'illustrent souvent à travers un souhait de réduire la production de déchets et d'améliorer le fonctionnement du tri pour les habitants.

- La préservation de la ressource en eau et sa gestion qualitative et économe est un des engagements des ÉcoQuartiers. Par ailleurs, l'eau est fréquemment un élément à part entière des espaces naturels dans les ÉcoQuartiers. Son intégration paysagère est devenue un élément structurant de l'aménagement urbain : noues végétalisées, bassins paysagés intégrés, mares...

► Une réflexion renforcée sur la nature en ville

Dans l'imaginaire collectif, la qualité urbaine et l'image d'un ÉcoQuartier reposent beaucoup sur son volet « nature ». La place accordée à la nature, avec un bon emboîtement des échelles (de la Trame verte et bleue à l'espace vert) modifie le paysage des lieux. La nature est un enjeu constant dans les projets (coulée verte, quartier autour d'un parc, traitement des friches, mise en valeur du paysage...).

Elle peut également l'être dans la gestion des risques naturels, notamment d'inondation.

Cette évolution s'appuie sur :

- **le renouveau des pratiques** dans la conception et l'adoption de formes différenciées de gestion ;
- **la mixité des usages et des modes de déplacements** ;
- **l'agrément et la contribution de la nature à la qualité du cadre de vie : air, paysage, lutte contre l'îlot de chaleur...**
- **une ingénierie renforcée** : plus de réflexions, de temps passé, de financement d'études préalables, une évolution des cahiers des charges. Même si la présence d'écologues est encore rare dans les équipes, l'approche technique est réalisée avec les différents acteurs, et usagers et surtout avec les gestionnaires ;
- l'intégration du fait naturel dans les outils de **l'urbanisme réglementaire**.

► Un espace public au cœur des attentions

Même si l'évolution des façons de penser l'espace public n'a pas forcément été induite par les ÉcoQuartiers, on observe aujourd'hui clairement une nouvelle manière de les concevoir.

Lieu de représentations, de sociabilité, de convivialité, l'espace public se doit d'intégrer les enjeux du partage des usages (apaisement), changement climatique, des risques, de la nature en ville... Dans les ÉcoQuartiers, les espaces publics et de transition doivent être nombreux et polyvalents.

► L'enjeu majeur du développement local

« Dynamiser le territoire en contribuant à un développement économique local, équilibré et solidaire », constitue l'un des engagements ÉcoQuartier. Certaines opérations ont permis des expérimentations intéressantes (cantines bio liées à un partenariat avec un agriculteur local, parcs consacrés à l'agriculture, association insertion sociale, conciergerie de quartier gérée par une entreprise locale d'économie sociale et solidaire, développement de l'entretien de la forêt...).

L'existence d'un terreau local favorable, d'un embryon de projet et la mobilisation des élus semblent déterminantes pour aboutir. L'existence du quartier seul ne suffit pas.

► Des contraintes à prendre en compte

L'échelle du site est trop restreinte pour produire un véritable développement local. Il est souvent indispensable de mutualiser les projets et les initiatives pour trouver des seuils de rentabilité qui

pérennisent économiquement les projets. C'est à l'échelle du bassin d'habitat ou du bassin de vie qu'il convient d'agir.

Attention toutefois aux concurrences territoriales qui peuvent exister, par exemple sur des gisements de ressources (déchets par exemple) ou l'utilisation de filières (bois par exemple).

Enfin, dans un ÉcoQuartier, la dynamique locale doit aller au-delà de l'économie au sens strict et intégrer la culture, l'économie sociale et solidaire, l'économie du partage et plus généralement l'économie circulaire.

→ 6 - Le défi d'une participation citoyenne réussie

« *La concertation, c'est avec les habitants, pas pour les habitants* ». Aujourd'hui, les élus et les aménageurs se doivent de concevoir les ÉcoQuartiers au travers de processus complets de participation locale. De la consultation à la codécision, de multiples méthodes tentent d'associer les citoyens aux enjeux des transitions écologique, sociale et économique, dans l'habitat et dans l'espace public, et aux réponses qu'il s'agit d'inventer.

Si les projets d'ÉcoQuartiers sont des leviers de débat public sur la fabrication de la ville, l'association de la population et de la société civile à son élaboration doit progresser.

► Un manque d'intégration des habitants dans la démarche

Souvent, les projets d'ÉcoQuartiers ne sont pas assez participatifs dès le début du projet (difficultés à concerter des utilisateurs et habitants non identifiés). Certains ÉcoQuartiers vont toutefois plus loin avec des ateliers de travail avec les riverains ou les habitants, voire des projets de co-construction. La diversité des manières de faire, la qualité des débats, mais également les limites de la concertation, sont autant de questions sur la place des citoyens dans la ville.

Après livraison, la démarche de labellisation laisse peu de place à l'accompagnement des habitants (sensibilisation) et aurait même parfois tendance à les « stigmatiser ou les culpabiliser » en cas de non appropriation des « codes » de l'ÉcoQuartier.

► **Un risque de découplage entre réponses techniques face aux transitions et pratiques citoyennes**

Malgré l'existence de pratiques participatives plus ou moins développées, **les acteurs des ÉcoQuartiers observent parfois des écarts et des ruptures :**

- entre les aspirations citoyennes / et la technicité des expertises et des réponses ;
- entre les souhaits des élus décideurs / et ceux des habitants ;
- entre les coûts initiaux / et les prix de sortie ;
- entre les images perçues à l'extérieur (« ghetto de bobos ») / et les ressentis (« quartier des mixités ») ;
- entre les habitants de l'ÉcoQuartier / et les autres (risque de marginalisation des « éco-habitants ») ;
- entre le modèle générique de l'ÉcoQuartier (urbain) / et la diversité des contextes territoriaux, en particulier ruraux ;
- entre l'étalement urbain lié aux lotissements / et le retour de la nature en ville.

Différents facteurs peuvent expliquer cette réalité :

- Le poids des normes, la « standardisation » des réponses architecturales (une esthétique de la transition) et la reproduction de certaines formes d'aménagements (les noues par exemple) conduisent à des réalisations techniques qui peuvent ne pas correspondre aux représentations, aux aspirations, voire aux modes de vie de tous les habitants ;
- Une difficile adaptation du référentiel ÉcoQuartier et de la démarche de labellisation à certains contextes locaux. Le découplage semble paradoxalement plus perceptible en milieu rural où pourtant, historiquement, les pratiques de solidarité et de respect du cadre naturel sont les plus présentes. Les ÉcoQuartiers peuvent y souffrir d'une mauvaise image, celle d'un projet en décalage par rapport aux réalités locales, réalisé par des rurbains, par des techniciens déconnectés du territoire et de son histoire ;
- La difficile maîtrise des coûts de projet, notamment pour les projets réalisés dans la ville existante où les contraintes et la complexité des montages d'opérations sont plus importantes.

→ 7 - L'aménagement durable et les pratiques professionnelles dans la nouvelle donne territoriale

Les ÉcoQuartiers réinterrogent l'exercice de la planification territoriale et viennent nourrir la réflexion sur l'évolution qualitative des règles des documents d'urbanisme (PLU, SCoT...). Sur certains thèmes, l'articulation fonctionne bien (par exemple, la Trame verte et bleue car il existe des complémentarités d'échelles entre schémas, documents d'urbanisme et aménagement opérationnel ou sur la qualité de l'air intérieur).

La charte ÉcoQuartier et les autres chartes (d'aménagement ou de construction durable, par exemple) cherchent à développer, en complément de l'urbanisme réglementaire, un dialogue qualitatif des acteurs de l'aménagement fondé sur des objectifs de durabilité et des engagements communs. Ce principe de charte fait même l'objet de référentiels d'opérations encadrant le cahier des charges de certaines ZAC.

On observe donc que l'ÉcoQuartier, vitrine d'engagement au lancement du projet, devient progressivement un outil de performance décliné localement, puis un démonstrateur de l'aménagement durable applicable à des territoires plus vastes (le fameux « effet levier »).

Même s'il n'existe pas de lien direct entre l'ÉcoQuartier et les documents de planification, l'influence de la démarche se traduit dans l'ensemble des documents (SCoT, PLU) au moment de leur actualisation ou à l'occasion des transformations institutionnelles.

L'évolution vers la planification intercommunale (PLUi) est une difficulté pour les collectivités, mais aussi une opportunité pour intégrer dans les documents d'urbanisme communautaire les atouts des démarches ÉcoQuartiers menées dans des communes isolées.

La mise en réseau actuelle des territoires, après les lois sur la nouvelle organisation territoriale, est une opportunité à saisir pour développer la démarche et, demain, les labellisations.

Une autre opportunité qui s'ajoute à la précédente est fondée sur **le rôle de chef de file « aménagement durable » des nouvelles régions** et la mise en place des futurs SRADDET.

► Une approche intégrée des collectivités et des professionnels

La démarche ÉcoQuartier repose sur une approche intégrée qui incite les professionnels à une transversalité dans leur travail. L'organisation des services ou des bureaux d'études évolue vers plus de pluridisciplinarité et intègre de plus en plus des savoirs techniques ou des enjeux nouveaux comme ceux de la santé et du bien-être. Mais ces avancées restent encore trop rares.

On observe un certain partage de compétences entre la collectivité, mobilisée sur les questions sociale, éducative, culturelle et sécuritaire ; et le bureau d'études, saisi des sujets urbains, environnementaux et d'habitat.

► Des évolutions partenariales à suivre

L'organisation des territoires dans **un cadre « intercommunalisé »**, qui **renforcera** l'ingénierie locale par la mutualisation, notamment dans les territoires ruraux, peut conduire à une certaine distanciation entre les élus locaux et les services intercommunaux. Or, dans la conduite des projets d'ÉcoQuartiers, tous les acteurs soulignent l'importance d'une bonne mobilisation des élus et de leurs services. Qu'en sera-t-il demain dans ce nouveau cadre ? Comment créer une culture commune des acteurs ?

D'autre part, **les opérateurs privés** prennent une place croissante dans la réussite des ÉcoQuartiers notamment grâce au recours accru aux PUP (projet urbain partenarial). Quel rapport demain entre initiative publique et initiatives privées ?

En tout état de cause, aucun projet d'ÉcoQuartier ne peut aboutir sans une vision partagée et un portage politique fort de la collectivité sur le long terme.

II - DOUZE AMBITIONS POUR RENOUVELER LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER : PLAN D' ACTIONS

Changer la ville, transformer nos territoires, contribuer aux transitions et répondre aux enjeux climatiques dès aujourd'hui : tels sont les objectifs politiques et urbains que se sont donnés les ÉcoQuartiers dès 2010.

Le chemin s'est avéré escarpé et parfois difficile tant cette vision était ambitieuse.

Acquis et hésitations, expérimentations et réussites, innovation et parfois échecs, en tout état de cause et ce pour l'ensemble des acteurs qui dans l'adversité « produisent la ville et les territoires », les avancées sont réelles.

Aujourd'hui doit s'engager une nouvelle étape de cette démarche. Elle se base sur les acquis de cette expérience de 6 années.

Cette étape, qui passe par le renouvellement nécessaire du label ÉcoQuartier, s'articule autour de 12 orientations et propositions qui permettront, ensemble, d'amener le plus de territoires possibles sur cette perspective.



→ 1 - Pour répondre concrètement aux défis de l'accord de Paris : 500 ÉcoQuartiers en 2018

L'accord de Paris est signé depuis décembre 2015. L'Europe vient de le ratifier début octobre : nous savons que c'est maintenant que tout commence.

C'est localement, et principalement à travers la mobilisation des acteurs et des territoires sur des projets concrets, que la France sera en mesure de répondre à ses engagements. Un quartier constitue en cela une unité de temps, de lieu et d'action qui met en situation les pouvoirs publics, les citoyens et les acteurs privés de contribuer efficacement aux objectifs de la COP 21 : changement climatique et transition énergétique, ressources locales et renouvelables, filières et emplois durables, biodiversité, mobilité et réduction des gaz à effet de serre, appropriation et mobilisation citoyenne. La démarche ÉcoQuartier recèle ainsi un potentiel immense pour assurer avec sobriété la transition de notre société.

Il faut marquer fortement l'engagement dans une transformation à grande échelle de nos territoires : 500 ÉcoQuartiers en 2018 constitue un objectif ambitieux mais atteignable. Il y a en cette fin d'année 2016, 51 quartiers labellisés, 117 quartiers en cours de labellisation et plus de 200 collectivités signataires de la Charte. Cela constitue une fondation significative pour passer à la phase de généralisation qu'appelle l'objectif des 500 ÉcoQuartiers, mais un renouvellement s'impose.

Toutes les collectivités et beaucoup d'acteurs évoquent leur souhait de pouvoir disposer d'une forme d'engagement plus progressive, plus visible dans la démarche ÉcoQuartier sans perdre en exigence. Le label ÉcoQuartier doit ainsi pouvoir accompagner le projet tout au long de son déroulement, depuis le début du projet pour fédérer tous les acteurs autour des vingt engagements de la charte ÉcoQuartier, jusqu'à l'appropriation du quartier par ses habitants et ses usagers et l'évaluation des ambitions fixées initialement pour vérifier si les options choisies sont à reproduire ou à ajuster.

► Plan d'actions :

- Inscrire résolument la charte ÉcoQuartier et ses 20 engagements dans les engagements européens et internationaux de la France ;
- Fixer l'objectif de 500 ÉcoQuartiers à l'échelle nationale et fédérer les partenaires autour de cet objectif ;
- Réorganiser la démarche ÉcoQuartier en un label plus fédérateur et calé sur la mise en œuvre du projet.

Il comprend 4 étapes :

1. Label ÉcoQuartier - Étape 1 : L'ÉcoQuartier en projet

- Le label ÉcoQuartier - Étape 1 est obtenu par la signature de la charte ÉcoQuartier par les élus et leurs partenaires pour le projet concerné. L'enregistrement du projet sera fait sur une plate-forme très simple et rapide.
- Cette étape correspond au démarrage de la phase d'étude du projet par la collectivité locale. À la demande de la collectivité, la DDT et les partenaires locaux peuvent accompagner le projet.
- Dès cette étape, les acteurs du projet sont invités à l'identifier avec le label² et le projet est répertorié comme « labellisé étape 1 » dans la communication nationale.
- Les collectivités ayant déjà signé la charte ÉcoQuartier seront invitées à confirmer leur engagement sur un projet précis.



2. Label ÉcoQuartier - Étape 2 : L'ÉcoQuartier en chantier

- Une fois les études achevées et le chantier engagé, une expertise du projet est réalisée par trois experts. Les experts vérifient la conformité du projet à la charte ÉcoQuartier. Les conclusions de leur expertise sont débattues avec la collectivité et ses partenaires, afin d'ajuster si nécessaire les suites du projet.
- Le label ÉcoQuartier - Étape 2 est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission régionale, après présentation des conclusions des experts.
- Les projets aujourd'hui « engagés dans la labellisation » obtiennent automatiquement le « label ÉcoQuartier - étape 2 ».



3. Label ÉcoQuartier - Étape 3 : L'ÉcoQuartier livré

- Dans les mêmes conditions que l'étape 2, lorsque l'ÉcoQuartier est livré (ou quasi livré), une expertise est réalisée par trois experts pour l'obtention du label ÉcoQuartier - Étape 3.
- Les ÉcoQuartiers aujourd'hui « labellisés ÉcoQuartier » obtiennent automatiquement le « label ÉcoQuartier - étape 3 ».



2 - Un kit de communication sera fourni par le ministère à cet effet.

4. Label ÉcoQuartier - Étape 4 : L'ÉcoQuartier confirmé

- Trois ans après l'obtention du label, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps, la façon dont les usages projetés sont appropriés par les usagers du quartier. Par ailleurs, elle présente également la façon dont les pratiques d'aménagement ont évolué au sein de la collectivité, au-delà du périmètre opérationnel du quartier. Cette étape s'appuie sur la mise en place de démarches d'auto-évaluation associant les habitants et usagers du territoire, et tournée vers l'amélioration continue (à l'échelle du projet, et dans les pratiques au-delà sur le territoire de compétence de la collectivité). La collectivité peut demander l'accompagnement par les services de l'État pour cette étape.
- La collectivité ne remplit pas de dossier pour la candidature à cette étape, mais présente de façon libre ces éléments lors d'un temps d'échange national, avec la commission nationale et avec un panel de collectivités pour favoriser les échanges de pair à pair. Suite à ces échanges, la commission nationale valide (ou non) l'obtention du label ÉcoQuartier - étape 4.



→ 2 - Adapter la démarche ÉcoQuartier aux spécificités des territoires, notamment ruraux

La démarche ÉcoQuartier reste encore malheureusement perçue comme ne s'adressant qu'à des projets de grande ampleur en cœur d'agglomération. En réalité, de nombreux quartiers ont été labellisés dans des contextes tout à fait différents, en particulier dans des territoires ruraux ou péri-urbains, avec un niveau d'exigence vis-à-vis des vingt engagements égal à celui des grandes opérations d'urbanisme.

Sur la base de ces projets d'ÉcoQuartier, l'engagement du Gouvernement³ d'atteindre, d'ici 2018, l'objectif de 30 % d'opérations réalisées avec le label ÉcoQuartier en milieu rural, apparaît à la fois comme possible, mais surtout comme une condition nécessaire pour atteindre l'ambition de déployer largement l'aménagement durable et un enjeu d'équité territoriale. La promotion du label ÉcoQuartier sur tous les territoires, doit être un point fort du renouvellement de la démarche.

Ces projets montrent aussi que la démarche ÉcoQuartier constitue un véritable outil de développement local, d'attractivité et de dynamique territoriale en renouvellement pour le milieu rural, les territoires péri-urbains, mais aussi dans des cas de territoires en difficulté, à l'instar des centres-bourgs qui peuvent organiser leur stratégie de revalorisation au travers d'une démarche ÉcoQuartier.

3 - Comité Interministériel des Ruralités en 2016.

Pour réussir la démarche ÉcoQuartier dans les territoires ruraux et péri-urbains, il est indispensable de pouvoir mobiliser une ingénierie territoriale de qualité grâce à un partenariat avec les acteurs locaux : les Parcs Naturels Régionaux, les agences d'urbanisme, les CAUE, les EPF, les associations d'élus locaux, les réseaux de compétences professionnelles privés, etc. Les futurs Contrats de Ruralité portés par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires pourront fédérer ces partenariats pour accompagner la démarche ÉcoQuartier dans ces territoires.

► Plan d'actions :

- Produire des cadres opérationnels ÉcoQuartier adaptés à tous les contextes de territoire (milieu rural, outre-mer, renouvellement urbain, etc.) ;
- Concevoir et développer une boîte à outils et un accompagnement spécifique pour les ÉcoQuartiers en milieu rural : en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés dans les territoires ;
- Intégrer la démarche ÉcoQuartier aux contrats de ruralité dont l'élaboration est pilotée par le CGET ;
- Renforcer l'accompagnement par les services de l'État et mobiliser l'ingénierie territoriale pour aider le plus en amont possible à l'émergence de projets ;
- Expérimenter, avec des collectivités volontaires, le déploiement de la démarche à des quartiers spécifiques : zones commerciales, zones artisanales, friches, péri-urbain...
- Mobiliser les universités pour mener des recherches-actions dans les ÉcoQuartiers ;
- Développer un partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication pour associer ses services à l'accompagnement des projets et aux expertises ;
- Renforcer le programme de formations à destination des collectivités et des partenaires.

→ 3 - Relever les défis de la rénovation urbaine et de la transformation de la ville existante

Égalité urbaine, transformation des quartiers existants et défi de la solidarité, les quartiers en rénovation urbaine sont, par essence, pleinement concernés par la démarche ÉcoQuartier. Dès le Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013, l'orientation générale était prise d'adosser les projets de rénovation urbaine à la démarche ÉcoQuartier.⁴

La réussite des premiers quartiers labellisés ÉcoQuartier en rénovation urbaine montre que cette décision interministérielle peut être mise en œuvre sur la majorité des quartiers concernés, notamment dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, grâce à un partenariat réaffirmé avec l'ANRU. Plus largement, la démarche ÉcoQuartier renouvelée doit valoriser des projets exemplaires de réinvestissement du tissu urbain existant, y compris sans intervention lourde systématique sur le quartier. Ces projets, parfois initiés par la société civile, sont un formidable levier de transformation de nos villes qui, dans un contexte de moyens limités, trouvent dans cette appropriation citoyenne un gage de réussite dans la durée.

► Plan d'actions :

- Dans le cadre d'un **partenariat renforcé avec l'ANRU**, inciter les collectivités à s'inscrire dans la démarche ÉcoQuartier dans les contrats opérationnels élaborés dans le cadre du NPNRU ;
- **Expérimenter**, avec des collectivités volontaires, le déploiement de la démarche dans des quartiers existants et sans opération d'aménagement ;
- **Faire des ÉcoQuartiers des lieux de solidarité** en mettant en œuvre des solutions innovantes (logement d'urgence, habitat participatif, habitat éphémère, lieux de partage au sein d'espaces privés, etc.).

4 - « Adossé à un projet de territoire stratégique et global porté par les EPCI, le volet - renouvellement urbain - du contrat de ville visera à renouveler les quartiers sur eux-mêmes et à mieux les intégrer dans les dynamiques de leurs agglomérations, dans une perspective de ville durable et solidaire. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, les projets s'appuieront sur la démarche ÉcoQuartier ».

→ 4 - Passer des ÉcoQuartiers prototypes à des ÉcoQuartiers accessibles à tous

Pour qu'elle soit accessible à l'ensemble des territoires, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, la démarche ÉcoQuartier ne doit pas compter sur la mobilisation de moyens financiers extraordinaires. Un ÉcoQuartier doit pouvoir trouver son modèle économique propre, en utilisant des leviers pour optimiser les équilibres économiques des opérations, et en arbitrant sur les choix à réaliser en amont, notamment environnementaux.

Prendre en compte suffisamment en amont les enjeux écologiques afin d'optimiser les coûts de conception et de réalisation, raisonner en coût global en particulier pour les équipements publics, concevoir les projets de façon à anticiper les évolutions des usages ou des technologies dans le temps (court, moyen, long terme), accompagner les pratiques des usagers, habitants et acteurs économiques (pour limiter l'écart entre comportements attendus et effectifs), rendre attractif commercialement le quartier non seulement par son caractère accessible, mais aussi par la valorisation de son impact sur le bien-être et la qualité de vie des habitants : telles sont des approches qui vont garantir la faisabilité et la pérennité de l'ÉcoQuartier. C'est la condition pour élaborer des ÉcoQuartiers ouverts et accessibles à tous. Il y a sans aucun doute aussi besoin d'innover dans le modèle économique en favorisant des nouveaux schémas de partenariat public-privé, mais également en intégrant des démarches participatives pour répondre au plus près aux besoins du territoire, notamment pour offrir du logement abordable.

► Plan d'actions :

- Approfondir la question de la **soutenabilité économique des ÉcoQuartiers** en s'appuyant sur le retour d'expériences des quartiers déjà réalisés et organiser le partage d'expériences entre collectivités sur le sujet du montage économique des ÉcoQuartiers, au niveau national mais également territorialement avec les **clubs régionaux ville durable** ;
- Enrichir le contenu de la **formation** à destination des collectivités sur le montage économique et financier des opérations d'aménagement avec les travaux du **Réseau National des Aménageurs (RNA)** ;
- Produire, en partenariat avec le **PUCA**, un document didactique pour une approche en coût global des ÉcoQuartiers, sur la base des expériences concrètes des collectivités et aménageurs (notamment sur la programmation des équipements publics) - avec des fiches de retours d'expérience ;
- Mobiliser l'Union Social de l'Habitat pour promouvoir cette accessibilité au plus grand nombre avec les bailleurs sociaux.

→ 5 - Mieux reconnaître les territoires engagés dans la démarche avec le label ÉcoQuartier légitime et reconnu

Pour aider à choisir un mode de vie plus durable, le label ÉcoQuartier doit informer spontanément sur les qualités intrinsèques d'un quartier, en particulier pour les usagers actuels et à venir du quartier. Comme ces qualités peuvent être invisibles ou très complexes - comment savoir, par exemple, si le quartier permet de diminuer la production de déchets ? - il est essentiel que le label soit reconnu et légitime.

Il faut évidemment que le label soit crédible et garantisse les qualités techniques du quartier ; la rigueur de l'expertise et la communauté des utilisateurs en sont la garantie. Il doit aussi être partagé par tous ceux qui contribuent au projet d'ÉcoQuartier : les collectivités bien sûr, mais aussi l'aménageur, les promoteurs, les entreprises, les associations, les bailleurs.

Il faut également que le label soit exclusif. Aujourd'hui, le terme « écoquartier » se retrouve trop souvent galvaudé dans de nombreux projets sans que ceux-ci ne soient engagés dans la démarche et n'aient fait l'effort de répondre aux ambitions de la charte.

Le label doit enfin être connu. Cela passe évidemment par une meilleure communication autour du label, en particulier au niveau des quartiers. Mais il faut également une meilleure appropriation de la démarche à l'échelle régionale, avec des partenariats locaux plus structurés (État, région, collectivités locales et d'autres partenaires locaux) pour donner du sens et de la visibilité aux territoires labellisés.

► Plan d'actions :

- Inciter à **une adhésion et à une signature large de la charte** par tous les acteurs impliqués aux différents stades du projet d'ÉcoQuartier et les associer à la valorisation du label. En particulier, la montée en puissance des EPCI dans le domaine de l'aménagement conduit à un engagement initial de la démarche conjoint entre la commune et l'EPCI, ou le pôle d'équilibre territorial et rural le cas échéant ;
- Inciter les porteurs de projet non engagés dans la démarche ÉcoQuartier pour leur projet mais utilisant les mêmes codes de communication à **rejoindre la démarche nationale** pour en confirmer les qualités. En parallèle, engager un appel à la responsabilité des signataires institutionnels et professionnels de ces chartes, visant à mettre fin sur leurs territoires et leurs opérations respectives aux appellations « écoquartiers » autoproclamées pour contribuer à la lisibilité pour le grand public notamment ;

- Poursuivre la **mise en cohérence** et en visibilité du label avec les différents dispositifs nationaux ou régionaux, y compris privés, de la ville durable (notamment portés par l'ADEME - Approche Environnementale de l'Urbanisme, et l'association HQE) ;
- **Consolider le rôle des commissions régionales ÉcoQuartier de manière à renforcer les synergies partenariales entre tous les acteurs concernés** (Conseil Régional, associations, CAUE, agences d'urbanisme, services et établissements publics de l'État...). Réunies essentiellement une fois dans l'année pour examiner les candidats au label ÉcoQuartier, ces commissions doivent devenir un lieu privilégié d'échanges entre les acteurs menant des politiques complémentaires. La mobilisation des régions, dans leur rôle de chef de file du développement et de l'aménagement durables est essentielle. Elles doivent également constituer le centre de ressources pour accompagner les porteurs de projet d'ÉcoQuartier et pour valoriser les démarches en cours ;
- Amplifier **la communication à l'échelle nationale** pour valoriser et pour diffuser les projets labellisés ÉcoQuartier et tous les acteurs impliqués ;
- Associer à la charte ÉcoQuartier **une charte et un kit de communication** pour renforcer la visibilité du label et renforcer sa capacité à porter des valeurs positives auprès de tous les acteurs, en particulier les citoyens.

→ 6 - Réaffirmer les ÉcoQuartiers comme territoires d'expérimentation et d'innovation

Renouveler notre modèle urbain est une nécessité maintes fois réaffirmée. La démarche ÉcoQuartier en est un des instruments⁵ qui a permis des avancées significatives. Le chemin reste toutefois complexe, nécessitant encore d'améliorer nos façons de faire. Les ÉcoQuartiers doivent poursuivre leur rôle de lieux d'expérimentations, de lieux où les erreurs commises doivent être partagées et tournées vers l'amélioration continue, et donc des lieux de fabrication de la ville durable.

La diversité des contextes géographiques, les spécificités locales de nos territoires, leurs atouts et leurs contraintes réinterrogent parfois les limites du cadre réglementaire et nécessitent un cadre favorable pour inventer une diversité de solutions adaptées pour garantir la reproductibilité. Il convient de

5 - La démarche ÉcoQuartier est issue de l'article 7 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement : « L'État encouragera la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires.

Il mettra en œuvre un plan d'action pour inciter les collectivités territoriales, notamment celles qui disposent d'un programme significatif de développement de l'habitat, à réaliser des écoquartiers avant 2012, en fournissant à ces collectivités des référentiels et une assistance technique pour la conception et la réalisation des projets. »

privilégier des réponses robustes, évolutives et appropriables par les usagers du quartier : réunir ces trois critères peut relever en soi d'une innovation.

Que ce soit sur l'énergie, la mobilité, l'économie circulaire, la ville intelligente, l'habitat participatif, la gestion mutualisée des espaces mais également la sobriété/réversibilité, les ÉcoQuartiers sont l'occasion d'aller plus loin sur certains champs thématiques émergents, dont l'appropriation par les acteurs mobilisés sur le projet peut être facilitée par une échelle opérationnelle limitée. La notion d'innovation ne peut être entendue, au sein de la démarche, que d'une façon contextualisée au sein d'un territoire donné.

► **Plan d'actions :**

- Faire des **ÉcoQuartiers** des **lieux privilégiés d'atterrissage des dispositifs visant à promouvoir l'innovation dans la ville**, grâce à des partenariats avec les porteurs de ces dispositifs ;
- Mettre en place un **programme partenarial** de travail du club dédié à faire progresser l'appropriation collective sur les sujets émergents. Ceci permettra de mieux capitaliser les expériences des ÉcoQuartiers en pointe et d'organiser des transferts de savoir-faire avec des dispositifs d'innovation existants⁶ ;
- Promouvoir **l'économie circulaire** comme sujet émergent majeur :
 - **Expérimenter**, avec des collectivités volontaires, des démarches d'économie circulaire à l'échelle des ÉcoQuartiers en partenariat avec l'ADEME, le ministère de l'Environnement (DGPR), l'Institut de l'Économie Circulaire ;
 - **Expérimenter**, avec des collectivités volontaires, certains dispositifs comme la tarification incitative de la collecte des déchets à l'échelle du quartier et les synergies avec le dispositif « territoires zéro déchets zéro gaspi », en partenariat avec l'ADEME et le ministère de l'Environnement ;

⁶ - Comme la démarche ÉcoCité ou les Démonstrateurs industriels de la ville durable, dispositifs portés par le ministère du Logement et de l'Habitat durable et le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

- **Capitaliser** ces expériences dans un guide « de la gestion des déchets à l'économie circulaire, l'expérience des ÉcoQuartiers » et diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets (phase chantier, phase « vie du quartier » avec optimisation du tri à la source des déchets recyclables et des biodéchets, compostage de proximité, réparation et revalorisation...).

→ Autres sujets émergents notables :

- Inciter les collectivités à travailler sur la **réversibilité** des aménagements pour permettre leur adaptabilité aux changements de comportement et de mode de vie ;
- Développer dans les ÉcoQuartiers les opportunités offertes par le **numérique** pour améliorer la communication et la collaboration des citoyens au projet, pour offrir de nouveaux services urbains, notamment en matière de transport et de gestion des ressources et pour offrir de nouvelles possibilités de développement économique ;
- Inciter les collectivités à explorer les opportunités liées aux **tiers-lieux** dans les ÉcoQuartiers, tant en milieu urbain que rural, notamment afin de répondre aux enjeux sociaux, de mobilité, de dynamisme économique, et d'innovation territoriale.

→ 7 - Santé, biodiversité et nature en ville : des ÉcoQuartiers synonymes de bien-vivre et de qualité de vie

Depuis le lancement de la démarche ÉcoQuartier en 2009, de nouvelles thématiques urbaines et sociales émergent. La biodiversité, les enjeux de la santé, la qualité de l'air extérieur ou intérieur... correspondent à de nouvelles attentes de la part de nos concitoyens et sont progressivement traduites en politiques publiques.

L'intégration de la biodiversité et de la nature en ville est une préoccupation constante du club ÉcoQuartier depuis son origine, avec une implication forte des partenaires, notamment associatifs, de la nature et de la biodiversité. Les retours d'expérience et la capitalisation effectuée doivent permettre d'entrer maintenant dans une phase de déploiement des bonnes pratiques.

Le lien est en revanche à développer avec les acteurs de la santé, qui participent de plus en plus à la conception et la gestion des villes. Mais au-delà de ces thématiques nouvelles à intégrer dans le référentiel « ÉcoQuartier », il convient d'éviter une dérive : celle de la « technologisation » des normes et des critères. La prise en compte de ces nouveaux enjeux dans les projets ne peut en effet se limiter à

une compilation de normes aussi légitimes soient-elles. Les ÉcoQuartiers doivent d'abord être des territoires attractifs pour leur qualité de vie et leur capacité de bien vivre. Il s'agit d'encourager une démarche globale plutôt qu'une compilation de normes. L'envie de ville, l'envie de quartier dépendra certes des avancées technologiques nécessaires, mais d'abord et surtout, de la manière dont elles seront vécues. Au cœur des enjeux des ÉcoQuartiers le bien-être et la santé forment un bien commun pour les habitants et les partenaires qu'il convient de partager pour agir ensemble et à long terme.

► **Plan d'actions :**

- **Recenser et renforcer la diffusion des expériences innovantes et/ou éprouvées en matière de biodiversité et de nature en ville** en particulier :
 - en lien avec le CEREMA via un recensement **des bonnes pratiques** dans les projets d'ÉcoQuartier ;
 - **en expérimentant**, avec des collectivités volontaires, **des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique**, dans le cadre du prochain Plan national d'adaptation au changement climatique, en partenariat avec la recherche (IDDRI, CNRS) ;
 - en poursuivant la publication de guides pratiques à destination des élus et techniciens des collectivités concernant, entre autres, la **Trame verte et bleue** dans les ÉcoQuartiers en mobilisant les bons leviers au stade de la planification ;
 - la méthode **d'évaluation** de l'engagement 20⁷ de la charte ÉcoQuartier portant sur la biodiversité, avec l'appui de l'association Plante et Cité.
- **Valoriser** les actions menées dans les ÉcoQuartiers de mise en place d'un **système alimentaire territorial favorisant les circuits courts et l'agriculture urbaine** (jardins familiaux, AMAP, fermes urbaines, etc.) et production d'une boîte à outils pour en faciliter et déployer la mise en œuvre dans les territoires ;
- **Approfondir le partage d'expériences sur le bien-être et la santé**, évoqué lors du Forum ÉcoQuartier, en partenariat avec les acteurs spécialisés (notamment l'ADEME) et des collectivités volontaires, afin d'améliorer leur prise en compte dans la conception et la gestion des espaces publics. Tester ainsi, avec l'appui du CEREMA, la méthode SPIRAL à l'échelle d'un quartier, afin de valider la pertinence de la méthode à cette échelle ;

- Améliorer la prise en compte des enjeux de la **qualité de l'air**, y compris de l'air intérieur, et du bruit dans les ÉcoQuartiers ;
- **Intégrer le réseau des Agences régionales de Santé** aux commissions régionales et à la commission nationale, notamment pour faire le lien entre les objectifs des ÉcoQuartiers et les objectifs des Contrats Locaux de Santé ;
- Élargir la composition du **Comité Scientifique aux acteurs de la santé**, afin de développer des outils d'accompagnement des collectivités et des professionnels pour l'intégration de ces sujets.

→ 8 - Les ÉcoQuartiers n'atteindront leurs objectifs qu'avec la participation des citoyens

Peut-on réellement espérer un urbanisme durable sans impliquer davantage les habitants et usagers de nos quartiers ? Ce sont eux qui *in fine* agiront et détermineront majoritairement le niveau d'ambition qui pourra être atteint.

Si la question apparaît donc comme une évidence, force est de constater combien nous peinons encore aujourd'hui à sortir de la logique de division entre, d'une part, les institutionnels et les professionnels qui conçoivent la ville et, d'autre part, ceux qui y vivront et seront porteurs des changements de pratiques espérés.

L'approche devra être différente selon que les habitants sont déjà là, pour les projets en rénovation urbaine par exemple, ou s'il s'agit d'accueillir de nouveaux habitants. Mais dans les deux cas, l'approche doit être centrée sur les utilisateurs pour les mettre au cœur de la démarche. Elle doit inclure toutes celles et ceux qui contribuent à la vie de ces quartiers : les voisins, les professionnels, les associations, les bailleurs, les commerçants mais également les salariés des entreprises... bref, à tous les « usagers » actifs de ces quartiers afin de fédérer une dynamique citoyenne d'initiatives et d'actions collectives. Débats publics, ateliers de projets, maisons de projets, conseils citoyens... ces projets portés collectivement sont une garantie de réussite. C'est enfin un gage de formation, de qualification et de compréhension des quartiers en devenir, de leur avenir et donc un levier pour réussir à passer ensemble les transitions nécessaires. L'importance de cet engagement justifie une meilleure mise en visibilité dans la nouvelle charte des ÉcoQuartiers.

Les acteurs des ÉcoQuartiers ont formulé lors du Forum du 28 juin 2016 des propositions pour associer plus concrètement et efficacement toute une diversité d'acteurs : les habitants et les usagers présents et futurs, les citoyens, les riverains, les associations, les acteurs économiques et sociaux, les étudiants, les laboratoires de recherche, les enfants... dans les démarches de co-construction de projets adaptés aux transitions.

► **Plan d'actions :**

- **Soutenir les nouvelles formes de coopération et de gouvernance entre les différents acteurs de l'aménagement** (aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux, habitants...);
- **Encourager les collectivités et leurs opérateurs** professionnels engagés dans les projets urbains **à développer des pratiques innovantes en matière de participation citoyenne :**
 - **Donner à la participation une place centrale** dans la gestion et le pilotage du projet, dès l'amont et encourager le recours à un accompagnement dédié et spécialisé en matière de mobilisation et de participation des acteurs (société civile, associations, professionnels...);
 - **Encourager des démarches « d'appropriation et de vocation temporaire »** à des espaces ou bâtiments qui favorisent la création d'un écosystème d'acteurs et d'initiatives susceptibles de contribuer au développement de nouvelles pratiques et formes de coopérations ;
 - **Développer la formation et la pédagogie** auprès des usagers avec l'appui des associations locales sur l'adoption de nouvelles pratiques ;
 - **Recourir à des démonstrateurs concrets** (vélos électriques, jardins partagés...) mis à disposition de chacun pour favoriser les pratiques nouvelles, et créer des centres d'intérêt commun ;
 - **S'appuyer sur le principe des « coups de pouce »** de l'économie comportementale qui recherchent des façons d'inciter en douceur les gens à changer leur comportement, plutôt que d'employer contrainte et sanctions ;
 - Encourager les ÉcoQuartiers à s'inscrire dans la mise en mouvement nationale de diffusion de la culture de la participation. Valoriser les ÉcoQuartiers qui partagent les principes de la « Charte de la participation du public »⁸. Leur permettre d'aller plus loin et d'échanger avec d'autres porteurs de projets, publics ou privés, grâce au centre de ressources attenant à la Charte de la participation du public.

8 - Disponible sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

- Donner une véritable place aux projets d'habitats participatifs dans les ÉcoQuartiers et expérimenter, avec des collectivités volontaires, des démarches d'aménagement participatif et coopératif destinées à promouvoir la mutualisation des ressources et de contribuer à la construction d'un lien social renouvelé ;
- Mettre en avant dans la charte ÉcoQuartier la participation citoyenne et son corollaire, la ré-interrogation des pratiques et de la gouvernance des acteurs institutionnels et professionnels ;
- Diffuser le partage d'expériences sur le logement choisi, abordable, et durable pour développer la diversité des modèles et des démarches.

→ 9 - Faire des ÉcoQuartiers un outil de coopération européenne et internationale

L'échelle du quartier, en ce qu'elle se retrouve dans de nombreux autres contextes culturels, sociaux et économiques, facilite les échanges internationaux et permet la diffusion rapide de bonnes pratiques dans une perspective d'action globale à l'échelle de la planète. La mise en valeur des savoir-faire français à l'international recèle également un objectif de développement économique dans un domaine de la ville durable où la France possède de nombreux atouts. Plusieurs partenariats sont déjà engagés avec certains pays ou collectivités à l'international, intéressés par la démarche ÉcoQuartier et par l'échange avec les collectivités françaises mettant en œuvre ces projets exemplaires. La souplesse de la démarche lui permet d'être appropriée par des collectivités à l'international dans des contextes très variés, et la grille des 20 engagements sert de référentiel de dialogue. Le club ÉcoQuartier pourra s'appuyer plus largement sur le réseau des acteurs publics et privés de la ville durable Vivapolis, pour valoriser, à travers ces expériences concrètes, l'ensemble des acteurs français de l'aménagement durable.

► Plan d'actions :

- Valoriser l'ensemble des acteurs français de la ville durable en mobilisant les expériences des ÉcoQuartiers dans les actions du réseau **Vivapolis** ;
- Contribuer aux travaux du comité technique de l'organisation internationale de normalisation (ISO) consacré aux villes durables et intelligentes⁹, et en particulier à la réalisation du guide d'application de la norme 37101 sur le management pour des villes durables et intelligentes, afin de s'assurer de la cohérence de la démarche ÉcoQuartier avec ces travaux internationaux ;

9 - Il regroupe 27 pays dont la France, le Japon, les États-Unis, l'Allemagne et la Chine.

- Appuyer les collectivités intéressées participant à la démarche ÉcoQuartier pour répondre aux différents appels à projets européens mais aussi aux initiatives issues de **l'Agenda urbain pour l'Union européenne** et à adhérer à la convention des maires, notamment pour développer les réseaux d'échange entre villes françaises et villes européennes¹⁰ ;
- Capitaliser et diffuser, notamment dans des formations, les expériences des villes françaises et européennes en utilisant l'outil du **Référentiel européen des villes et territoires durables** (<http://www.rfsc.eu>).

→ 10 - Intégrer pleinement le label ÉcoQuartier dans les politiques territoriales

Le label ÉcoQuartier est le signal d'un projet de qualité. Il s'adresse essentiellement aux futurs usagers - habitants, employés, voisins. Mais le label ÉcoQuartier pourrait également constituer un signal positif auprès des acteurs publics et des investisseurs pour y concentrer leurs actions et leur financement. Les ÉcoQuartiers sont en effet des projets intégrant de façon systémique un haut niveau d'exigence dans tous les domaines figurés au travers des vingt engagements de la charte ÉcoQuartier. Les porteurs de projet garantissent ainsi qu'une action financée dans un domaine précis, ou qu'un investissement, renforcera la valeur de l'ensemble.

Il convient donc de mieux faire connaître le label auprès des grands opérateurs publics et privés pour qu'ils en reconnaissent et utilisent les bénéfices et d'engager avec eux des partenariats. Plus généralement, si on veut que l'ÉcoQuartier devienne un levier de transformation du territoire tout entier, il faudrait ouvrir des perspectives positives en termes de moyens alloués aux territoires qui s'engagent dans la démarche.

► Plan d'actions :

- développer des partenariats avec les opérateurs susceptibles d'apporter un soutien financier ou d'investir dans les projets d'ÉcoQuartier. En ce qui concerne les opérateurs publics :
 - Pour le milieu rural, le partenariat avec le **CGET** (Commissariat général à l'Égalité des Territoires) permet d'inscrire la démarche ÉcoQuartier au sein des « Contrats de Ruralité » comme l'outil pertinent pour conduire les projets d'aménagement opérationnel en milieu rural ;

¹⁰ - Un réseau franco-suédois existe d'ores et déjà et permet le partage d'expériences et l'expérimentation collective sur des projets spécifiques.

- Le partenariat renforcé avec l'**ANRU** dans le cadre du NPNRU facilitera l'émergence d'ÉcoQuartiers dans les 200 nouveaux quartiers en rénovation urbaine ;
 - Le partenariat est à développer avec l'**ADEME**, en particulier sur des thématiques émergentes dans les ÉcoQuartiers ;
 - Pour l'habitat privé, une action coordonnée avec l'**ANAH** pourrait permettre d'accompagner de façon privilégiée la réhabilitation de logements situés dans les ÉcoQuartiers ;
 - Le partenariat historique avec la **Caisse des Dépôts** pourrait être dynamisé dans ce sens.
- Accroître la possibilité des ÉcoQuartiers de mobiliser des sources de financements européens, en bénéficiant d'un accès privilégié aux fonds FEDER (art. 7) gérés par les **Régions**.

→ 11 - Mutualisation, expertise, mode de faire : un club ÉcoQuartier plus ouvert et plus politique

Partager les ambitions, renforcer les compétences, enraciner les savoir-faire et développer les réseaux de coopération, mutualiser les expériences et donc actionner tous les leviers techniques et politiques sont des facteurs essentiels pour essaimer la démarche.

Le Club ÉcoQuartier constitué des collectivités engagées dans la démarche doit s'ouvrir à tous les acteurs concernés afin de créer des cadres d'accompagnement le plus en amont possible de la démarche. Cela passe par une amélioration du dispositif d'expertise pour le rendre plus partenarial et plus engagé dans un dialogue fécond avec les porteurs de projet, par une animation privilégiant les échanges pair-à-pair aux niveaux local et national et par une plus forte implication des élus locaux.

Il faut donc un Club ÉcoQuartier plus ouvert, plus en lien avec les autres réseaux nationaux autour de la Ville Durable, mais également plus politique dans sa capacité à mobiliser les élus. Un **forum annuel** national, plus visible et plus ambitieux pourra contribuer à l'assise générale de la démarche.

Ce travail, certes déjà engagé, se devra d'être plus visible et opérant, afin de donner plus de « sens politique » si l'objectif de 500 ÉcoQuartiers à l'horizon 2018 doit être atteint. Au-delà des enjeux institutionnels au plan national, il en va de la capacité de la démarche ÉcoQuartier à générer une réelle transformation de nos territoires pour la ville durable.

► Plan d'actions :

→ **Renforcer la mobilisation des collectivités dans la démarche**, et notamment l'implication des élus :

- organiser un **Forum annuel de la ville durable** en même temps que la cérémonie de remise des labels comme un temps fort d'expression politique sur les enjeux de la ville durable et d'échanges entre les acteurs des ÉcoQuartiers, en particulier sur les thèmes émergents ;
- ouvrir les **clubs régionaux Ville durable** à l'ensemble des acteurs engagés pour des villes et territoires durables, en lien avec les réseaux existants (EcoCités, TEPCV, Agenda 21, réseau des aménageurs...) et développer les échanges entre pairs sur leurs ÉcoQuartiers pour partager les pratiques, avec le soutien des services locaux de l'État.

→ **Réorganiser le dispositif d'expertise¹¹** pour plus de transparence dans le processus, au bénéfice des projets :

- mobiliser des experts ÉcoQuartier issus de collectivités ou d'aménageurs publics et privés déjà engagés ou labellisés ÉcoQuartier au cours des années précédentes (élus, techniciens...);
- prévoir la participation obligatoire des trois experts lors de la visite sur site de l'opération candidate, en présence de techniciens de la collectivité (et de l'aménageur le cas échéant) ;
- proposer une expertise « blanche » au cours de l'étape 1, à la demande de la collectivité, de façon à nourrir la phase de définition du projet et de procéder avec les équipes à un questionnement collectif initial ;
- organiser un véritable « retour d'expertise » auprès des collectivités candidates, par la participation des porteurs de projet à la présentation de l'expertise en Commission régionale, puis la transmission des avis détaillés issus des Commissions régionale et nationale aux porteurs de projet.

11 - L'expertise des projets candidats à la labellisation est un moment fort du processus de labellisation. La mission de l'expert ÉcoQuartier est d'assurer la promotion et la diffusion de la démarche (rôle d'ambassadeur), d'analyser une démarche globale, de tenir compte du contexte local et d'étudier l'impact sur le territoire et l'effet levier du projet.

→ 12 - Des ÉcoQuartiers à l'épreuve de l'usage

Enfin, il y a lieu de savoir si les quartiers et territoires que nous avons conçus et réalisés répondent aux impératifs de la ville de demain. Est-ce que les ambitions initiales ont pu être tenues? Est-ce que les attentes de départ ont permis une amélioration de la qualité de vie ? Comment les attendus initiaux se confrontent à la vie réelle des citoyens ? Cela nécessite à la fois des mesures techniques (consommations énergétiques réelles notamment) mais également des mesures de la satisfaction des habitants (vivre ensemble, qualité d'usage) dans la vie quotidienne. Les usages, le changement des pratiques, l'atteinte des objectifs définis constituent des questions clés à intégrer dans un projet urbain qui ambitionne d'obtenir le label ÉcoQuartier.

Trop peu souvent faite, cette évaluation est pourtant essentielle pour tirer les leçons des difficultés et des échecs, des réussites et des oublis, afin d'engager les correctifs nécessaires, identifier les évolutions indispensables et améliorer en continu les pratiques. Elle doit être anticipée au moment de la livraison des projets, lorsque les acteurs institutionnels et les opérateurs privés se retirent, que les dispositions imaginées doivent permettre aux habitants de faire vivre le projet élaboré conjointement.

Trois ans après la labellisation de l'ÉcoQuartier il y a lieu, de manière plus organisée, d'apprécier le vivre mieux (ou pas) généré par ces quartiers du point de vue de leurs habitants, d'analyser leur satisfaction et la réalité des changements de pratiques. Le cas échéant, il faut pouvoir mettre en œuvre des actions correctives en accompagnant les habitants et les usagers ou en reprenant une partie du projet. De façon plus générale, la gestion durable du quartier passe par une démarche d'évaluation et d'amélioration continue.

L'accompagnement des porteurs de projet d'ÉcoQuartier pour atteindre la quatrième étape du label, c'est-à-dire la mise en place une démarche d'évaluation et d'amélioration continue, est un élément essentiel du renouvellement de la démarche.

► Plan d'actions :

- Développer **un espace « citoyen » sur la plateforme ÉcoQuartier**, pour être à l'écoute de la perception de ces démarches du point de vue des habitants, citoyens et usagers ;
- **Créer les conditions d'une meilleure appropriation** citoyenne une fois l'opération livrée. Pour y parvenir, déployer tout au long du projet une **stratégie spécifique** permettant d'établir des **diagnostics intermédiaires** et de conduire **des actions visant à réajuster la démarche** ;

- Mettre à disposition **un référentiel d'évaluation des ÉcoQuartiers** labellisés, construit avec l'appui du CEREMA, et du Comité Scientifique ÉcoQuartier proposant aux collectivités une approche de l'évaluation dans la continuité de la démarche de labellisation ;
- Alimenter progressivement une « **boîte à outils** » de l'évaluation, enrichie en continu grâce à l'expérience des collectivités qui s'engagent, disponible **sur la plateforme ÉcoQuartier**, avec un accent fort sur la mise à disposition d'outils de communication pour les collectivités et sur **l'association des habitants**. Organiser l'articulation avec les autres démarches d'évaluation applicables à la ville durable ;
- Poursuivre les rencontres régulières du **groupe de travail partenarial sur l'évaluation** pour identifier les priorités d'accompagnement en fonction des besoins exprimés par les collectivités et organiser la formation, **le partage d'expériences et de valorisation** dans les clubs locaux et lors du Forum annuel, en y mobilisant également la société civile ;
- **Développer une formation** dédiée à **l'évaluation des ÉcoQuartiers** destinée aux collectivités, mais également ouverte aux partenaires et aux correspondants des services déconcentrés ;
- Renforcer **l'accompagnement local**, dans le cadre des missions des services déconcentrés, **des collectivités** dans leur approche et leur conduite de l'évaluation, y compris une aide destinée à renforcer la mise en réseau des collectivités.

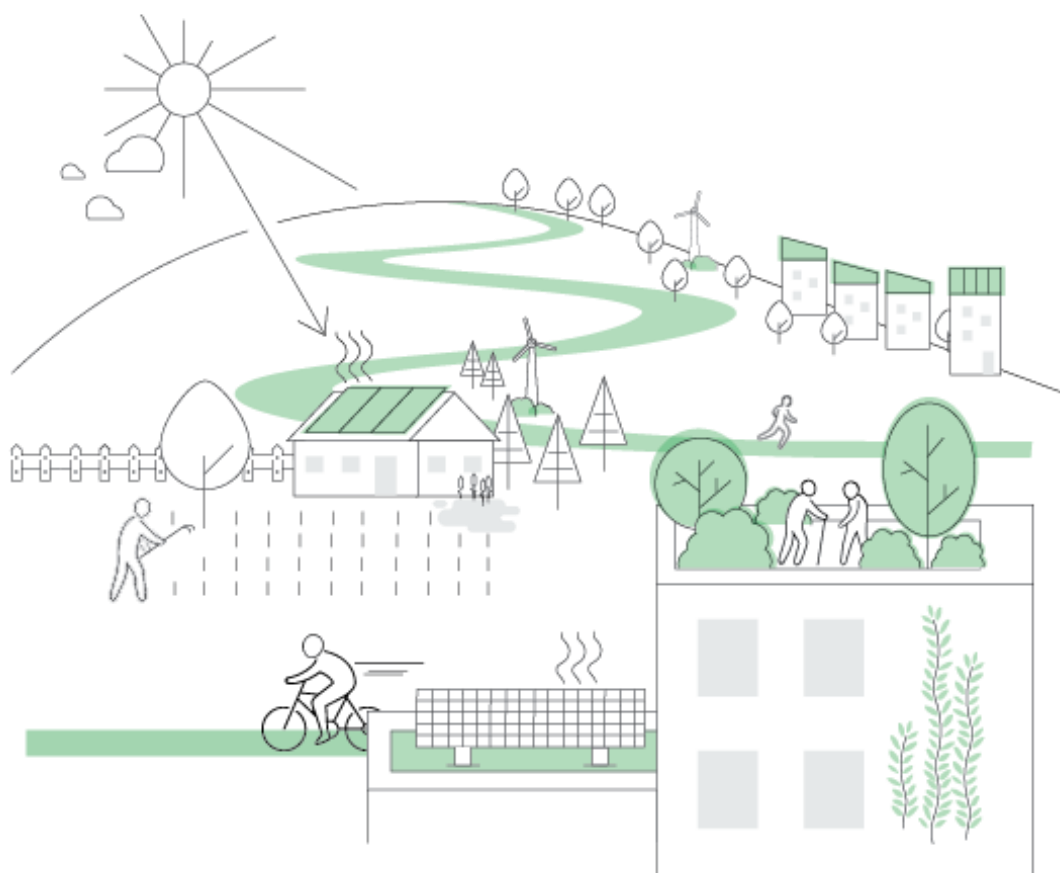
Liste des personnes ayant contribué à ce rapport

- Les 300 participants à la rencontre nationale du 28 juin à la Maison des Métallos¹²
- le Comité Scientifique ÉcoQuartier, co-présidé par Jodelle ZETLAOUI-LEGER et Lydie LAIGLE
- le réseau des acteurs publics et privés de la ville durable Vivapolis : Mme PAPPALARDO
- Le Réseau National des Aménageurs : M. FERRAND et M. BOUSQUET
- l'ANRU : M. GRIVEL et son équipe
- l'ADEME : M. BOISSIER et son équipe
- l'USH : M. DUMONT – Président
- la FNAU : M. ROTTNER – Président
Maire de Mulhouse
- le CEREMA : Mme DER MADISSORIAN – Département urbanisme
M. CZECHOWSKI – Chef du Département urbanisme
- le CGET : M. MATHERON – Chef du pôle « Territoires »
- HQE Aménagement : M. VAN DE MAELE – Président
- La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France M. WEBER – Président
- Ville de Mulhouse : Mme RAPP – Adjointe au Maire
- Ville de Haguenau : M. STURNI – Député Maire
M. ERBS – Premier Adjoint au Maire
- le Club Ville et Aménagement : M. FERRAND et les membres du bureau et du club
- Association ÉcoMaires : M. BOUQUET – Président d'Honneur
Maire de Vitry-le-François
- la SERS – SEM Aménageur : M. FULLENWARTH – Directeur Général
- Association Notre Village : M. TOUZET – Président
- Association Mon Voisin des Docks : Mme CARDINAL – Vice-présidente
- France Urbaine : M. ANGOTTI et la Commission « Développement Durable »
- Innovia Grenoble : M. KERMEN – Directeur Général
Ancien Adjoint à l'Urbanisme de Grenoble
- Vivapolis - Institut de la Ville Durable : M. VERGRIETE – Maire de Dunkerque
- Efficacity : M. SALEM-SERMANET – Directeur Général Délégué

Remerciements particuliers à :

M. François BERTRAND, Ministère du Logement et de l'Habitat durable
M. Bruno BESSIS, Ministère du Logement et de l'Habitat durable,
Mme Annelise CASTRES SAINT MARTIN, Ministère du Logement et de l'Habitat durable,
M. Florian VENANT, Chargé de mission « développement urbain durable », à l'Eurométropole de Strasbourg,
M. Pierre ZIMMERMANN, chargé de mission « développement urbain durable », à l'Eurométropole de Strasbourg

12 - <http://www.EcoQuartiers.logement.gouv.fr/premiers-retours-du-forum-ÉcoQuartier-du-28-juin-a1188.html>



**Ministère du Logement
et de l'Habitat durable**

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

92055 La Défense cedex

www.logement.gouv.fr

